

RÉORIENTER LE PROGRÈS TECHNOLOGIQUE VERS LE PROGRÈS SOCIAL

Photos : A. Sayat



Le colloque sur le numérique du 6 décembre dernier à Montreuil, organisé par la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes de conseil et de prévention, a attiré de nombreux participants. Il fait suite à de nombreuses autres initiatives sur ce sujet organisées par l'Ugict, l'Ufict... preuve que ce sujet est on ne peut plus d'actualité.

Les témoignages et contributions de la salle ont été nombreux à la suite de la présentation des deux études : l'une sur la mondialisation, révolution numérique et emploi, et l'autre sur les impacts du numérique sur l'organisation du travail et les conditions de travail. Outre les effets négatifs que l'on perçoit tous les jours sur les emplois, comme un robot humanoïde testé dans une agence bancaire

pour l'accueil et l'orientation des clients... tout n'est pas négatif dans cette révolution annoncée.

Le numérique peut avoir aussi des effets bénéfiques

En effet, il facilite le télétravail, évite de longs déplacements dans les grandes agglomérations, permet à des salariés de rester ou de retourner dans des villes moyennes ou à la campagne, alors que les activités se concentrent surtout sur les métropoles régionales. Mais c'est aussi un

outil supplémentaire à disposition des syndicats. Un coursier en vélo en a témoigné : il a pu, grâce à un célèbre réseau social, regrouper plusieurs centaines de ses collègues pour dialoguer, réfléchir, puis élaborer ensemble des revendications. Et à la question : « *Voudriez-vous que nous nous associons à un syndicat* » (sans préciser lequel), plus de 68 % ont répondu positivement, ce qui confirme que les « travailleurs indépendants » sont aussi favorables à l'organisation collective...

Bien entendu, l'influence du numérique est variable selon les secteurs professionnels : très importante dans les médias (comme le projet de remplacer l'affichage papier par des écrans à la RATP et la SNCF), et moins sensible dans d'autres secteurs comme dans la santé.

Un outil syndical

Pourquoi pas un nouveau statut du « travailleur non salarié dépendant », qui se situerait entre celui de salarié et celui de véritable travailleur indépendant. Car le travailleur indépendant est « borné » par la définition de l'OCDE (organisme pourtant peu suspect d'avoir des visées sociales...) dans laquelle : « *les travailleurs non-salariés dépendants sont définis comme des travailleurs indépendants qui exercent pour leur propre compte et remplissent au moins deux des conditions suivantes :*

- ils n'ont qu'un employeur/client ;
- ils ne peuvent pas recruter de salariés même si leur charge de travail est lourde ;
- ils ne peuvent pas prendre de manière autonome les décisions qui ont le plus d'importance dans l'exercice de leur activité. »

Le numérique aboutit aussi à des formes nouvelles de mobilisations : comme les pétitions en ligne, l'information via les réseaux sociaux, voire aussi l'organisation d'initiatives « physiques » (comme un bureau de votation, par exemple)... même s'il n'entraîne pas nécessairement la participation aux rassemblements et manifestations, car le numérique n'est pas une baguette « magique ».

Une journée clôturée par Philippe Martinez

Le secrétaire général a assisté à l'ensemble des travaux de l'après-midi et a expliqué pourquoi la commission confédérale « industrie », s'est vu adjoindre le « numérique », car désormais on ne peut aborder les deux sujets indépendamment. La CGT doit approfondir sa réflexion, et pas uniquement à partir de travaux d'experts extérieurs : c'est l'expérience de ses militants qui doit aboutir à des repères revendicatifs et des points de vigilance. Car ne nous y trompons pas : délocalisations et externalisations ont commencé bien avant l'essor du numérique. Il ne faut pas croire aveuglement ce qu'affirment

certaines études qui annoncent la suppression de 70% des emplois, alors que d'autres n'estiment qu'à 9% la part de l'emploi menacé. Ne subissons donc pas le décor planté par nos adversaires : des annonces catastrophiques qui tétanisent les salariés plutôt que de les mobiliser, car le numérique est souvent l'argument tout trouvé pour justifier des suppressions d'effectifs totalement financières et boursières...

Un guide sur le numérique à venir

L'Ugict travaille actuellement sur un guide du négociateur « *Qualité de Vie au Travail (QVT) et numérique* », disponible au second trimestre 2017, après les prochaines rencontres d'*Options* consacrées une nouvelle fois au numérique sur le droit à la déconnexion, le 30 mars.

La CGT doit être capable de faire des contre-propositions. Les travailleurs (salariés ou pas) sont prêts à s'organiser : allons les rencontrer, les interroger, et bâtissons ensemble leurs revendications. ■





NUMÉRIQUE risque ou opportunité ?

Nadia Salhi, de la commission exécutive confédérale, ingénieure en microélectronique chez ST Microelectronics à Grenoble.

Le numérique n'est pas un phénomène nouveau, mais il s'accélère avec les data center et les réseaux. **Les orientations qu'il engendre sur le travail sont subies plutôt que**

débatues ; sous une logique capitaliste elles s'accompagnent d'une régression sociale et démocratique. L'utilisation du numérique transforme la société ; en progrès ou en inégalités ?

Prenons l'exemple des données : l'utilisation des ordinateurs, des smartphones... génèrent des données personnelles qui sont utilisées par les entreprises pour être vendues ou pour surveiller les individus. Un autre choix serait d'utiliser les données financières pour lutter contre le blanchiment d'argent sale et l'évasion fiscale.

Dans l'industrie : le numérique ne se réduit pas qu'au logiciel. Il faut, au préalable, du matériel, des composants. Or aujourd'hui, rien ou très peu est produit en France. On constate également une disparition de la frontière industrie/services. Or, là aussi, sans matériel, sans production industrielle, il n'y a pas de création de valeur dans les services. Pour la CGT, il faut réagir, d'où

L'utilisation du numérique transforme la société ; en progrès ou en inégalités ?

le lancement d'une campagne sur la reconquête industrielle, dont les assises se tiendront à Paris à la Cité de l'Industrie le 22 février. **La relocalisation d'entreprises avec des normes sociales et environnementales de haut niveau est une revendication majeure.** Il faut notamment contrer la politique du gouvernement et prôner des industries du futur qui développeraient l'emploi en France. Car la logique de délocalisation demeure, comme le prévoit Thalès avec son projet d'implanter au Maroc une capacité industrielle de fabrication additive. **Il ne s'agit pas d'opposer les travailleurs d'ici et d'ailleurs, mais d'internationaliser la lutte et de construire des solidarités.**

Enfin, on assiste à une mutation du travail, par la diffusion massive des outils numériques, les impacts sur les métiers et savoirs faire, sur le travail des cadres, l'accroissement du travail hors salariat... Certains sont d'ailleurs attirés par ce nouveau modèle, quand d'autres n'ont pas le choix : le rêve libéral se déroule à leurs dépens... Ce n'est pourtant pas moderne de travailler à la tâche, de ne pas avoir droit à la protection sociale... et on déchant vite. Le numérique ne devrait pas déréguler le travail et la société.

Un effort de formation énorme reste à faire. **La CGT ne conteste pas la technologie et le numérique mais son utilisation : c'est un nouveau champ de lutte avec ses risques mais aussi ses opportunités...** ■



Révolution informationnelle par Nasser Mansouri-Guilani, économiste au secteur économique confédéral

D'abord, je ne suis pas d'accord sur le fait que nous soyons dans une révolution numérique. Je pense qu'il s'agit d'un processus plus profond de révolution informationnelle. C'est bien l'information, la connaissance et leur diffusion/utilisation qui forment le bien commun. On partage l'information sans se priver du savoir : notion de solidarité et de partage. Même la personne qui a produit l'information peut s'enrichir grâce à la réaction des autres.

On sort alors d'une logique marchande

On peut partager sans perdre la propriété de son information. Cette logique non marchande, c'est le service public. L'avenir de l'humanité réside dans cette voie : garantir des droits fondamentaux pour tous les individus. Il faut donc développer des services publics de qualité.

Les nouvelles technologies permettent d'améliorer la productivité. Parallèlement, les patrons font pression sur les salariés dans ce but. La productivité du travail augmente ; en revanche celle du capital recule... La contrepartie de ces pressions sur les travailleurs, c'est que le capital coûte de plus en plus cher.

A la CGT, nous sommes favorables aux gains de productivité et il est absolument nécessaire que les technologies se développent. Mais il faut améliorer le bien-être des populations. Sans lutte, les gains de productivité ne bénéficient pas à l'ensemble des travailleurs. Les progrès technologiques doivent être au service du progrès social, sinon c'est une vision réactionnaire. ■

NUMÉRIQUE

Prétexte à régressions sociales et dégradation des conditions de travail



Au travers de leur étude, le cabinet JDS Experts CE s'est attaché à démontrer que les bouleversements des organisations de travail, entraînés par l'expansion du numérique, dégradent les conditions de travail et deviennent le prétexte de régressions sociales. Dans la présentation de cette étude, Guillaume Etievant, coordinateur, a décrit et analysé les différents aspects de ces régressions...

Un rapport de subordination renforcée

Sous couvert de donner l'illusion de plus d'autonomie aux salariés, les opportunités offertes par l'utilisation du numérique de tout contrôler en permanence, renforcent le lien de subordination. La culture du reporting et du contrôle, exigée par la hiérarchie, contraint les managers à devenir des gestionnaires de la performance économique.

Une évaluation permanente, au service de la hausse de la productivité

En s'immiscant dans toutes les tâches du salarié, le numérique favorise l'évaluation permanente, incitant les salariés à s'auto-évaluer et à se dépasser. L'évaluation individuelle et l'amélioration des processus collectifs sont de plus en plus imbriquées, faisant peser sur chacun la réussite ou l'échec d'un projet. La frontière entre l'intérêt de l'entreprise et celle des salariés devient alors plus floue.

La démarche du « Lean » intensifie le travail

Derrière le bien-être au travail, tant mis en avant par les entreprises, se cache la démarche du « lean management », utilisée dans sa forme la plus négative, et qui se focalise sur la réduction des coûts, la recherche par le salarié lui-même de la meilleure manière d'intensifier encore son travail et d'en appauvrir le sens, au seul profit de l'entreprise. On y retrouve la frontière floue et volontairement ambi-

güe, dessinée par les employeurs, entre l'autonomie laissée aux salariés et le contrôle de l'organisation, visant à la accroître les intérêts de l'entreprise.

L'augmentation du temps de travail

Avec le numérique, et la possibilité d'accéder à tout moment à sa messagerie et d'être contacté en dehors des heures de travail, se développe une porosité plus grande entre la sphère privée et la sphère professionnelle. La difficulté à réellement se déconnecter de leur travail entraîne, de fait, une augmentation du temps de travail, ou une diminution du temps de repos des salariés.

Cet état de fait est accentué par la mise en place des forfaits-jours, qui, en ne décomptant pas les heures, mais les jours de travail, permettent toutes les dérives.

Quant au droit à la déconnexion, il doit être de la responsabilité de l'employeur et non une coresponsabilité, comme c'est le cas aujourd'hui, revenant à faire porter la responsabilité sur le salarié.

Des risques socio-organisationnels accentués

Comme l'explique le cabinet CHSCT Altéo, toutes ces évolutions entraînent d'importants risques socio-organisationnels : « *L'accessibilité constante renforce la pression au travail par une optimisation des processus de travail et rend les possibilités de récupération plus rares ; une difficulté à décrocher « mentalement » soit une séparation difficile entre la vie personnelle et vie professionnelle. (...) En effet, pour pouvoir récupérer comme il se doit, il est essentiel de pouvoir déconnecter physiquement et psychologiquement : s'éloigner de son lieu de travail, mais aussi ne plus y penser* ».

La majorité des entreprises ne font rien pour diminuer ces risques, car elles ne veulent pas diminuer la charge de travail réelle des salariés.

Le numérique facilitateur et non la cause de toutes ces mutations

Dans ses conclusions, l'étude insiste sur le fait que le numérique a été l'un des facilitateurs et non la cause de toutes les mutations. Il est porteur aujourd'hui de régressions sociales parce qu'il est utilisé à mauvais escient par les entreprises, dans le seul but d'augmenter les profits.

A l'inverse, il pourrait être porteur de progrès social. Et c'est là que réside un nouvel enjeu pour le syndicalisme : créer les conditions pour que les évolutions liées au numérique bénéficient aux salariés. ■